

Dernière modification le 18/11/2016 par DAT/AES<sup>1</sup>.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour le Bénin : l'éducation et la formation professionnelle et l'appui aux secteurs productifs, parmi lesquels l'agriculture et la sécurité alimentaire. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

## CONTEXTE

### Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

#### Secteurs sociaux

##### Santé

L'accès aux soins de santé reste limité pour les femmes, en raison d'une part du non prise en compte de leurs besoins différenciés dans ce domaine et d'autre part des opportunités limitées d'accès à l'information (INFP, 2011). Par exemple :

-En 2015, 81% des accouchements étaient assistés par du personnel de santé qualifié (GGGR 2015). Cependant, les moyennes nationales masquent les situations particulières de la population féminine affectée par d'autres variables d'exclusion tels que le lieu de résidence. L'Enquête Démographique et de Santé réalisée en 2012 a révélé que la quasi-totalité des femmes du milieu urbain (93 %) ont accouché dans un établissement de santé contre 83 % en milieu rural. Les écarts selon le département sont importants car si 99 % des femmes du département de l'Ouémé ont accouché dans un établissement de santé, cette proportion n'est que de 58 % dans l'Alibori et de 68 % dans le Borgou<sup>2</sup>.

-Le Bénin n'a pas atteint la cible de l'OMD 5A qui visait à réduire de 75 % le taux de mortalité maternelle pour l'année 2015 ; le progrès a été insuffisant avec une réduction de seulement 29,7%, passant de 576 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 405 en 2015<sup>3</sup>.

-En 2015, seulement 16% des femmes (15-49 ans) déclarent faire usage d'un moyen contraceptif. (GGGR 2015)

-Le nombre d'enfants moyen par femmes est de 4,8 et le taux d'adolescentes de 15-19 ans enceintes ou déjà mères est de 98 naissances pour 1000 femmes. (GGGR 2015)

**VIH/SIDA :** Le taux prévalence du VIH / SIDA chez les personnes de 15-46 ans est de 1,2%. Cette prévalence est plus élevée chez les femmes (1,4%) que chez les hommes du même groupe d'âge (1,0%) (ONUSIDA 2015). Le VIH/Sida au Bénin demeure une maladie féminine, il y a un réel besoin de sensibilisation et d'information chez la population féminine. On estime que les hommes (74%) sont mieux informés que les femmes (65%) sur certains moyens d'éviter l'infection<sup>4</sup>. De plus, selon les statistiques de l'UNICEF, seulement 22% des jeunes filles/femmes de 15 à 24 ans sont informées en matière de VIH contre 31% pour les jeunes garçons/hommes.

**Excision/Mutilation génitale féminine E/MGF** La proportion de femmes excisées a diminué depuis 2006, passant de 13 % à 7 % en 2012. L'excision demeure une pratique plus répandue chez les musulmans (26 %), parmi les femmes des groupes ethniques Bariba (44 %), Peulh (41 %) et Yoa (29 %), dans le Borgou (41 %), l'Alibori et la Donga (26 %) <sup>5</sup>.

**Violences basées sur le genre :** Une femme sur trois a été violée, battue, forcée à l'acte sexuel ou abusée du moins une fois dans sa vie. D'après une étude commandée par l'OMS et la Banque Mondiale, la violence domestique est la cause principale de la mort ou de l'atteinte à la santé des femmes entre 16 et 44 ans. [lien](#)

##### • Education et formation professionnelle

Même s'il y a eu des progrès à tous les niveaux dans l'accès à l'éducation au Bénin, les hommes en bénéficient davantage. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 27% alors qu'il est de 50% pour les hommes (GGGR 2015). Le taux d'alphabétisation des femmes béninoises varie selon le niveau de revenu et le lieu de vie : en 2012, les taux d'alphabétisation chez les femmes qui habitaient les zones urbaines étaient de 77%, contre 20% pour les femmes rurales<sup>6</sup>.

-En 2015, le taux de scolarisation au niveau primaire des filles était de 88% et celui de garçon 100%. La scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est faible, d'autant plus pour les femmes avec des pourcentages de 34% dans le secondaire

<sup>1</sup> Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.

<sup>2</sup> INSAE, *Enquête Démographique et de Santé (EDSB-IV) 2011-2012*, 2013, pp, 133 [lien](#)

<sup>3</sup> OMS (2015), Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015 [lien](#)

<sup>4</sup> INSAE, Op, cit

<sup>5</sup> Ibid pp, 327

<sup>6</sup> Ibid

et 5% dans le supérieur contre 50% et 19% respectivement pour les hommes.

En termes d'orientation, le nombre de filles dans plusieurs filières techniques et scientifiques est très bas, en dessous de 20% et entre 20 et 50% pour les filières qui sont vraiment génératrices de revenus (INPF 2011).

## Secteurs productifs

### • Agriculture

Dans le milieu rural, qui occupe plus de 80% de la population active béninoise et dont les conditions de vie restent difficiles, d'importantes inégalités jouent en défaveur des femmes, notamment sur trois dimensions :

- La propriété foncière: acquisition de terre à hauteur de 37% pour les hommes contre 19 % pour les femmes. Les femmes doivent louer la terre et celles qui leurs sont proposées sont souvent de basse qualité<sup>7</sup>.

- L'accès au crédit : les femmes ont moins accès aux crédits « traditionnels », souvent dépendant de l'existence d'un collatéral foncier. En revanche, elles constituent la principale clientèle des services de microcrédit.

- La division du travail : environ 70% des femmes vivent en milieu rural, où elles effectuent 60 à 80% des travaux agricoles et fournissent jusqu'à 44% des prestations nécessaires pour nourrir leurs familles<sup>8</sup>. Les femmes sont responsables des tâches domestiques (corvée d'eau, ramassage de bois, transformation et préparation des aliments) ; et participent à la production agricole (plantation, désherbage et récolte). Les femmes sont généralement responsables du stockage après récolte et de la vente de produits agricoles. Par ailleurs, les femmes cultivent leurs propres parcelles de terrain afin de compléter l'approvisionnement alimentaire et obtenir des revenus. Cependant, ces revenus extra peuvent être pris par leur mari ou la famille de leur mari.

### • Insertion économique

L'agriculture est le principal secteur d'activité des femmes, qui ne sont que 26% à être employées dans un secteur non-agricole. En 2015, Le taux de participation au marché du travail des femmes était de 69% contre 79 % pour les hommes. Les femmes travaillant dans le secteur informel représentent une proportion importante de la population de femmes actives (INPF, 2011).

*Selon l'Enquête Démographique et de Santé, en 2012 67% de femmes 67 % ont exercé un travail rémunéré. La comparaison entre le secteur agricole et le secteur non agricole fait apparaître des différences :*

-Si parmi les femmes qui ont exercé un travail non agricole, 82 % ont été rémunérées en argent, cette proportion n'est que de 29 % pour celles qui ont exercé un travail agricole.

-Une femme sur trois (33 %) travaillant dans l'agriculture est rémunérée en argent et en nature contre 5 % dans le secteur non-agricole.

-Parmi les femmes exerçant un emploi dans l'agriculture, la proportion de celles dont le travail n'est pas rémunéré est 2,5 fois plus élevée que parmi celles qui travaillent ailleurs que dans l'agriculture (33 % contre 13 %).

- 72% des femmes qui ne travaillent pas dans l'agriculture occupent un emploi toute l'année contre seulement 32 % parmi celles qui travaillent dans l'agriculture.

**Participation politique :** Les femmes restent peu présentes dans la sphère politique : en 2015, les femmes occupent 12% des sièges parlementaires et 11% des positions ministérielles (GGGR 2015).

## Législation

• Ratification de la CEDEF<sup>9</sup> en 1992 et du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique en 2003.

• La constitution de 1990 interdit les discriminations basées sur la race, le sexe et la religion et accorde aux femmes et aux hommes des droits économiques et sociaux égaux.

• En 2004, le Code des Personnes et de la Famille est promulgué. Il confère aux femmes des droits égaux en termes d'héritage, de mariage et de droit foncier. Le code bannit le mariage forcé, la polygamie et les mutilations génitales féminines. Cependant, dans les zones rurales éloignées, ces droits restent peu connus des femmes et il y prévaut le droit coutumier (Coutumier du Dahomey), selon lequel les femmes sont considérées comme mineures légales – et qui transgresse les droits conférés par le Code des Personnes et de la Famille.

• En 2011 est approuvée la loi de « Prévention et Répression des Violences faites aux Femmes ». Le code pénal interdit la violence domestique (passible de prison) et le viol. Cette législation est faible comparée à d'autres pays africains d'autant

<sup>7</sup> Ibid

<sup>8</sup> PNUD, Rapport national sur le développement humain 2015 [Lien](#)

<sup>9</sup> Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

plus que son application reste limitée.

## Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Il existe une volonté politique de passer à une mise en œuvre effective de l'intégration du genre affirmée dans la PNPG (voir ci-dessous) :

- **Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG)** - (appui technique et financier de la coopération danoise, suisse, FNUAP et PNUD) : l'objectif global de la stratégie est de « réaliser au Bénin d'ici à 2025, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes en vue d'un développement durable ». Parmi les objectifs stratégiques annoncés, la PNPG cherche à renforcer l'accès égal à l'éducation, à l'alphabétisation, à la formation professionnelle, aux structures de prises de décision et un contrôle équitable des ressources. Ceci passe par un renforcement de l'institutionnalisation du genre, pour assurer notamment une meilleure prise en compte du genre dans les Plans de Développement Communaux.

- **Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs:**

**Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2010-2014)** : soulignent la persistance des inégalités de genre.

**Politique Nationale d'Education des Filles**, adoptée par le gouvernement en 2007.  
Campagnes nationales type « Toutes les filles à l'école »

## ACTEURS NATIONAUX

### Responsabilité institutionnelle sur le genre

Conseil national de promotion de l'équité et de l'égalité de genre (CNPEEG), présidé par le Chef de l'Etat. Depuis 2013, le CNPEEG est l'organe national de la promotion du genre au Bénin. Le CNPEEG travaille avec le comité technique et de mise en œuvre de la PNPG dont un secrétariat permanent assuré par la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre.

#### Direction de la Promotion du Genre

Leonard Laleye, Directeur Adjoint de la Promotion de la Femme et du Genre. . Tel. 95 49 73 18, E-mail : leonardlaleye@yahoo.fr

- **Ministères sectoriels** : Des cellules focales genre sont mises en place dans les Ministères Sectoriels.

#### Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age (MFASSNHPTA)

Mme Florence IWIKOTAN (97.87.66.17) et M. Virgile WOROU [confirmer contact actuel](#)

#### Ministère de la micro-finance et de l'emploi des jeunes et des femmes

Mme Naïmath ADAMOU, 97.68.96.02 [confirmer contact actuel](#)

#### Ministère de l'agriculture

Mme Odile COMLANVI, Focal Point on Gender and Development,  
Tel. (229) 2130 02 89, Mobile : 97.11.71.10, E-mail : [confirmer contact actuel](#)

### Autres acteurs nationaux (recherché, ONG...)

- **Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant** : Créé par le MFASSNHPTA ; avec le soutien du FNUAP, cet observatoire travaille à la construction de données qualitatives et quantitatives relatives au genre. Partenaires : CARE International, FNUAP, Coopération Suisse DDC, Plan International, PNUD, UNICEF, USAID  
Adresse : 01 BP 2802. Tél. : (229) 21 31 67 07. Fax : (229) 21 31 64 62. Email : [direction@offebenin.org](mailto:direction@offebenin.org)

- **Institut National pour la Promotion de la Femme (INPF)** : L'INPF a entre autres attributions, la collecte, l'actualisation et la diffusion des données relatives à la condition de la femme au Bénin, la nécessité de l'établissement et de la production de statistiques dans le domaine du genre. Coopération Suisse DDC, Danish International Development Agency DANIDA, SNV, PNUD, UNICEF, Ambassade de France, FNUAP, OSIWA  
Présidente : Professeur Vicentia Boco

- **Association des Femmes Juristes du Bénin** : L'ONG Association des Femmes Juristes du Bénin cherche à contribuer à la promotion et défense des droits humains en général et ceux des femmes et des enfants en particulier. Poursuit des

activités de sensibilisation et formation sur les textes de lois et propose de l'aide juridique dans tous les départements.  
Partenaires : PNUD, FNUAP, Délégation de la Commission Européenne en République du Bénin, Ambassade Royale du Danemark, Oxfam Québec, Banque Mondiale, Ambassade des Etats-Unis, USAID, Agence Suédoise de Développement Institutionnel (ASDI), Développement et Paix (ONG Canadienne), Ambassade France, Agence Intergouvernementale de la Francophonie, CARE International Bénin, Centre Béninois pour le Développement Durable  
Adresse: AFBJ : -04 BP 0331 – Cotonou. Tél : 21.30. 7.90. E-mail : [afjb.benin@yahoo.fr](mailto:afjb.benin@yahoo.fr)

- **Comité-Inter Africain – section du Bénin** : Le comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants est une organisation régionale dont l'action porte notamment sur des politiques publiques et programmes cherchant à stopper les mutilations génitales féminines.  
Mme Memouna Yacoubou, (Présidente) Quartier Kpedié. Parakou. Tel. +229 66152777/ (+229)-97 98 07 93/ (+229)-21 07 9 14. E-mail : [memounay1@yahoo.fr](mailto:memounay1@yahoo.fr) [gsat\\_ong@yahoo.fr](mailto:gsat_ong@yahoo.fr)

- **SœurFrances à l'oeuvre** : Leurs initiatives d'économie sociale ont pour groupes cibles les femmes agricultrices. Intervient sur la micro finance, la santé communautaire, la sécurité alimentaire et la consolidation de la société civile. Partenaires : WSM/FBS, Coopération Belge, OSIWA, CARE INTERNATIONAL, IPEC-BIT, SNV-PNUD  
Mme AKPLOGAN DOSSA Huguette  
Adresse : 02BP 937 Cotonou. Tél. (229)32 74 54 / (229) 95 90 28. Email : [soeursunies2000@yahoo.fr](mailto:soeursunies2000@yahoo.fr)

- **DERANA** : Cette ONG créée en septembre 1991 a pour mission d'assurer l'Education des Adultes à travers l'alphabétisation et l'enseignement du français. Le problème spécifique auquel s'adresse le projet est la réduction du taux d'analphabétisme au Bénin et des inégalités hommes-femmes. Approche participative à la demande des communautés avec déploiement d'une équipe de travail en collaboration avec les mairies.  
Brice Gado Lafia, coordonnateur, membre du réseau RIP-PdT  
Email : [derana@intnet.bj](mailto:derana@intnet.bj)

- **Centre d'actions pour le Développement intégré et la Solidarité (CERADIS)** : ONG intervenant notamment sur les questions relatives aux droits sexuels et la reproduction. Partenariat avec l'ONG Plan.  
Mistoura Salou (également membre du réseau de femmes francophones). Email : [mistourasalou@gmail.com](mailto:mistourasalou@gmail.com)

- **Plateforme pour la Participation des Femmes dans les Instances de prises de décisions au Bénin (PFID)** : Créée en 2009 et composée de plusieurs organisations et associations de femmes béninoises, cette plateforme vise à créer une synergie en vue d'assurer une meilleure participation des femmes aux instances de prise de décisions. Membre du Réseau des Observatoires de l'Egalité de Genre (ROEG). Partenaire : Genre en Action.  
Mireille AGOSSOU, coordinatrice  
Adresse : 071 BP 276, Cotonou, Bénin  
Tél : (00229) 213 808 16 / (00229) 971 242 23  
E-mail : [pfidbenin@yahoo.fr](mailto:pfidbenin@yahoo.fr) / [agossou@netcourrier.com](mailto:agossou@netcourrier.com)

## ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

### ONG internationales intervenant sur le genre

- **Care France – Bénin**

CARE Benin, Maison Saisonou Arlette, Quartier Patte d'Oie (Cadjeoun) Cotonou  
Email: [reception.benin@co.care.org](mailto:reception.benin@co.care.org)

- **Plan International - Bénin**

Carre 647, Rue 395 Aupiais, Cadjeoun Cotonou, 08 BP 699 Cotonou, Benin  
Tel: +229-21-30-39-51/ 213-06-497. Fax: + 229-21-30-54-42  
E-mail: [benin.co@plan-international.org](mailto:benin.co@plan-international.org)

### Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

- **FNUAP Bénin**

MARCH Guirlène (Expert National renforcement dialogue social). Email : [mguirlene@yahoo.fr](mailto:mguirlene@yahoo.fr) ou [march@unfpa.org](mailto:march@unfpa.org)  
(A vérifier, info datant de 2009)  
Zone Résidentielle ot N° 115 01 BP : 506 R – Cotonou  
Tél : +229 21 31 53 66. Fax : +229 21 31 00 74. Email : [benin@unfpa.org](mailto:benin@unfpa.org)

- **PNUD Bénin**

Josephine KANAKIN  
Chargée de Programme Genre et VIH SIDA. Email : [josephine.kanakin@undp.org](mailto:josephine.kanakin@undp.org)  
Office : +229 21313045/46 Fax: +229 21311834 Mobile : +229 97 89 32 73 / +229 95 05 94 99

• **Coopération Suisse** : Trois champs stratégiques : Développement économique rural, Education et formation professionnelle et Gouvernance locale/décentralisation. Stratégie Genre de la Coopération Suisse et de ses Partenaires au Bénin disponible [ici](#).

Blandine Codjia Agossou (Chargée de programme genre, Education) Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Direction du développement et de la coopération DDC. Email : [blandine.agossoucodjia@eda.admin.ch](mailto:blandine.agossoucodjia@eda.admin.ch)

Bureau de la Coopération Suisse au Bénin

08 BP 0123 Cotonou / Bénin

Tél : + (229) 21 31 47 37 ou 21 31 47 38, Poste 28 Fax : + (229) 21 31 47 55

Portable: 97 03 39 44/90 03 33 01

Email: [cotonou@eda.admin.ch](mailto:cotonou@eda.admin.ch)

• **SNV**

Adresse : Lot 107 Rue du PNUD, Camp Guézo 01 B.P. 1048 Cotonou

Téléphone : +229 21 313142/312122. Fax : +229 21 31 35 59. E-mail : [benin@snvworld.org](mailto:benin@snvworld.org)

Brigitte Gobert Dia (Country Director). Email: [bdia@snvworld.org](mailto:bdia@snvworld.org)

• **USAID**

4 domaines d'action principaux : éducation, égalité des genres et autonomisation des femmes, santé et eau. Attention particulière apportée aux filles dans le secteur de l'éducation, notamment à travers :

- Des bourses accordées en priorité aux filles (« Ambassadors' Girls' Scholarship Program », initiative régionale concernant 13 pays dont le Bénin, plus d'infos [ici](#))

- Support à une Association de Mères qui aide les filles à rester à l'école, plus d'infos [ici](#).

Alice Gnonlonfoun (USAID-Benin Representative)

## Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

### Agriculture

**Banque Africaine de Développement, Communal Forests Management Support Project (PAGEFCOM)** : contribuer à une gestion durable des ressources forestières et une amélioration des conditions de vie et des revenus des populations. Les bénéficiaires du projet doivent inclure au moins 40% de femmes. Partenaire : Ministère du Développement Rural

M. Léandre Gbeli : [l.gbeli@afdb.org](mailto:l.gbeli@afdb.org)

### Foncier

**Millenium Challenge Account Benin, Accès au foncier** : La prise en compte du genre est citée parmi les 5 conditions de réussite du projet : « Entreprendre des mesures pour améliorer l'application et la mise en vigueur du Code des personnes et de la famille et des personnes, du code rural et autres règles identifiées dans la stratégie du genre, conformément à la politique qui accorde et protège les droits fonciers de la femme ».

**Europeaid (et Fondation Annenberg), Accès à la propriété** : Aider les femmes à accéder à des propriétés agricoles en renforçant l'influence des acteurs non-étatiques (ONG, entreprises privées, etc.) spécialisés sur la problématique des droits fonciers des femmes. Le projet s'appuie sur deux leviers : plaider et autonomie financière. Partenaires : Assistance pour la promotion de la femme et de la jeune fille (APROFEJ), ONG EQUI FILLES, Association des femmes juristes du Bénin

### Education

**Care France, Bénin : Education des filles en milieu Gando au Nord Bénin - Phase 3** : Sensibiliser les communautés sur l'importance de la scolarisation des enfants ; Identifier, suivre et appuyer dans le processus d'inscription les parents et assurer un suivi des performances des élèves ; Réaliser **des infrastructures scolaires**; Renforcer les capacités de leadership des femmes et des enfants ; - Organiser les parents, en particulier les mères, en associations villageoises pour la promotion de la scolarisation des enfants et pour l'amélioration de leurs activités génératrices de revenus. Partenaires : ONG Equi-Filles, Société Générale Corporate and Investment Banking SG-CIB

**USAID, Ambassador's Girls Initiative**. Partenaires : Actions Communautaires pour le Développement Durable (ACDD), Groupe d'Action pour la Justice et l'Égalité Sociale (GAJES)

### Santé

**FNUAP, Bénin Muskoka** : 85% des leaders communautaires sont formés sur le genre et le planning familial.

**USAID** : Encourager la formation de femmes comme aides-soignantes ; Plaider pour une meilleure représentation des femmes dans les comités de santé communautaires et dans les conseils des mutuelles.